



PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du :	Mercredi 20 novembre 2019
Pilotes du Pôle :	Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT
Présidence :	Gabriel GÔ
Présents :	Claude BARRE – René BRUGGER – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Yannick TESSIER
Assiste :	Gilles DAVID
Excusés :	Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Gilles SEPCHAT

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)
M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation des Procès-verbaux

Le Procès-verbal suivant est adopté sans modifications :

- PV N° 10 du 06 octobre 2019.

3. Dossier transmis par les Commission Régionale des Règlements et Contentieux

➔ Commission Régionale des Règlements et Contentieux – PV N°18 du 20 novembre 2019

Match – 21469411 : Pouzauges Bocage FC 1 / Vertou USSA 1 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 02 novembre 2019

La commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux (PV N°18 du 20 novembre 2019) de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain.

4. Matches remis sur le terrain le jour du match

Match – 21469413 : La Chataigneraie AS 1 / Laval Stade FC 2 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 09 novembre 2019 (joué le 16.11.2019)

Match – 21469415 : Saumur OFC 1 / La Roche sur Yon VF 1 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 09 novembre 2019 (fixé au 04.01.2020)

Match – 21469419 : Changé US 1 / Pouzauges Bocage FC 1 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 09 novembre 2019 (joué le 16.11.2019)

Match – 21515577 : Mayenne Stade FC 1 / La Ferté Bernard VS 1 – Régional 1 Intersport « A » du 09 novembre 2019 (fixé au 11.01.2020)

Match – 21515842 : Château Gontier Anc. 1 / Segré ES 1 – Régional 1 Intersport « B » du 09 novembre 2019 (fixé au 04.01.2020)

La Commission constate que les arbitres des rencontres en rubrique ont indiqué sur l'annexe de la feuille de match informatisée et/ou dans leurs rapports qu'ils considéraient que le terrain où était prévue la rencontre était impraticable.

Ils ont pris la décision de ne pas faire jouer le match dont ils avaient la charge de diriger (article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la L.F.P.L.).

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la L.F.P.L., la Commission décide matchs à jouer.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront réglés par la Caisse des Intempéries de la L.F.P.L..

5. Homologation du résultat des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L.

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et du Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L. qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à

réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 03 novembre 2019 inclus (Article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

6. Championnats Régionaux Seniors Masculins

➔ Classements

La Commission prend acte des classements suivants, établis au 20 novembre 2019 :

- National 3,
- Régional 1 Intersport,
- Régional 2,
- Régional 3,
- Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L..

7. Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta – Saison 2019/2020

➔ Homologation des résultats des rencontres du 6^{ème} tour

La commission homologue le résultat des rencontres du 6^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont transféré la Feuille de Match Informatisée et le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Exempts

11 équipes sont exemptes par décision de la commission :

- 1) Par tirage au sort : 01 des 02 équipes de Régional 2 déjà exemptes du 6^{ème} tour de la Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta**
 - Mareuil sur Lay SC 1
- 2) Les 03 équipes de Régional 1 Intersport déjà exemptes au 6^{ème} tour de la Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta :**
 - Angers NDC 1
 - Beaucouzé RC 1
 - Coulaines JS 1
- 3) Les 02 équipes de National 3 déjà exemptes au 6^{ème} tour de la Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta :**
 - Changé US 1
 - Vertou USSA 1
- 4) Les 05 équipes éliminées au 7^{ème} tour de la Coupe de France**
 - La Flèche RC 1
 - Le Poiré sur Vie VF 1
 - Château-Gontier Anc. 1
 - Murs Erigné ASI 1
 - La Baule Le Pouliguen US 1
- 5) Les 04 équipes qualifiées pour le 8^{ème} tour de la Coupe de France**
 - Challans FC 1
 - Châteaubriant Volt. 1
 - Fontenay le Comte VF 1
 - Sablé sur Sarthe FC 1

➔ Tirage au sort du 7^{ème} tour

La commission procède au tirage au sort des rencontres du 7^{ème} tour qui auront lieu le dimanche 08 décembre 2019 à 14h30 (heure d'hiver) sur le terrain du club premier nommé.

- Total des équipes disponibles par Districts :

	District 44	District 49	District 53	District 72	District 85	Total
Qualifiées T6	08	07	02	04	07	28
Exemptes T6	03	01	01	01	00	06
Total	11	08	03	05	07	34

- Total des équipes disponibles par Championnats :

National 3	Régional 1 Intersport	Régional 2	Régional 3	Division 1	Division 2	Total
03	07	09	10	02	03	34

- 17 matchs.

➔ Calendrier

La commission fixe le calendrier et les horaires des rencontres, mais laisse aux clubs qui le souhaitent la possibilité d'avancer ces rencontres le samedi entre 18h00 et 20h00.

Chaque demande devant être effectuée via « Footclubs » selon la procédure « Modification de Match » dans les formes et délais réglementaires (soit au moins 4 jours avant la date de la rencontre).

Toute autre demande sera soumise à la validation de la commission.

➔ Calendrier Planning

La commission fixe les dates des prochains tours :

- 7^{ème} tour : Dimanche 08 décembre 2019
- 1/16^{èmes} de Finale : Dimanche 23 février 2020
- 1/8^{èmes} de Finale : Dimanche 22 mars 2020
- ¼ de Finale : Dimanche 12 avril 2020
- ½ Finales : Dimanche 03 mai 2020
- Finale : Date et lieu à fixer en fonction des équipes qualifiées

Les autres dates initialement prévues au Calendrier Général pour des tours de Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta demeurent comme dates des matchs remis/reportés/à rejouer.

➔ Remboursement des frais de déplacement

La commission constate qu'aucune des équipes visiteuse cumule 03 déplacements consécutifs à l'occasion de ce 7^{ème} tour dans l'épreuve en rubrique.

8. Coupe de France – Saison 2019/2020

➔ Equipes qualifiées pour le 8^{ème} tour

La commission félicite et souhaite un bon parcours aux équipes de la L.F.P.L. qualifiées pour le 8^{ème} tour :

- Challans FC – National 3
- Châteaubriant Volt. – National 3
- Fontenay le Comte VF – National 3
- Le Mans FC – Ligue 2
- Les Herbiers VF – National 2
- Sablé sur Sarthe FC – National 3

Pour leurs matchs :

- Bayonne Aviron (National 3) / Fontenay le Comte VF (National 3)
- Challans FC (National 3) / Colomiers US (National 2)
- Les Herbiers VF (National 2) / Le Mans FC (Ligue 2)

- Sablé sur Sarthe FC (National 3) / Concarneau US (National)
- Châteaubriant Volt. (National 3) / Saint-Brieuc Stade Briochin (National 2)

9. Demandes de modifications de matchs

La commission prend acte des demandes de modifications de matchs effectués par les clubs concernés dans les formes et délais réglementaires sur Footclubs et enregistrées sur Foot2000 par les services administratifs de la Ligue :

Compétition	N° Match	Match	Date initiale	Nouvelle Date / Nouvel Horaire
Coupe Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22187632	Mayenne Stade FC 1 / Le Mans FC 2	17/11/2019 – 14h30	Samedi 16/11/2019 – 18h00
Coupe Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22187634	Orvault SF 1 / La Roche sur Yon VF 1	17/11/2019 – 14h30	Samedi 16/11/2019 – 18h00
Coupe Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22187638	Cholet SO 2 / St-Nazaire AF 1	17/11/2019 – 14h30	Samedi 16/11/2019 – 18h45
Challenge Réserves LFPL	21568037	Orvault SF 2 / Vertou USSA 2	17/11/2019 – 15h00	Dimanche 17/11/2019 – 13h00
R 1 Intersport « A »	21515584	Mayenne Stade FC 1 / St-Nazaire AF 1	23/11/2019 – 18h30	Samedi 23/11/2019 – 18h00

10. Matchs remis – reportés – à jouer

La commission fait le point sur le calendrier des matchs remis – reportés – à jouer.

Compétition	N° Match	Match	Date Initiale	Nouvelle date
Championnat / Coupe/Ch Réserves				
National 3	21469410	La Roche sur Yon VF 1 / Challans FC 1	02/11/2019	20/12/2019 – 18h00
National 3	21469415	Saumur OFC 1 / La Roche sur Yon VF 1	09/11/2019	04/01/2020 – 18h30
R1 Intersport « A »	21515571	Mayenne Stade FC 1 / La Roche sur Yon ESOFV 1	02/11/2019	04/01/2020 – 18h00
R1 Intersport « A »	21515577	Mayenne Stade FC 1 / La Ferté Bernard VS 1	09/11/2019	11/01/2020 – 18h00
R1 Intersport « B »	21515825	Nantes JSC Bellevue 1 / Château Gontier Anc. 1	06/10/2019	08/12/2019 – 15h00
R1 Intersport « B »	21515833	La Suze FC 1 / Laval Bourny AS 1	02/11/2019	04/01/2020 – 18h00
R1 Intersport « B »	21515835	Les Sables d'Olonne TVEC 1 / Coullaines JS 1	02/11/2019	07/12/2020 – 18h00
R1 Intersport « B »	21515839	Sablé sur Sarthe FC 2 / La Suze FC 1	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
R1 Intersport « B »	21515842	Château Gontier Anc. 1 / Segré ES 1	09/11/2019	04/01/2020 – 18h00
Régional 2 « A »	21516099	Brissac Quincé ESA 1 / Angers Vaillante Sp.	03/11/2019	08/12/2019 - 15h00
Régional 2 « A »	21516105	Brissac Quincé ESA 1 / Vieillel. La Planche AS 1	10/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 2 « A »	21516106	Brulon Patriote 1 / Mayenne Stade FC 2	10/11/2019	08/12/2019 - 15h00
Régional 2 « C »	21516649	Vertou USSA 2 / Mamers SA 1	08/09/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 2 « C »	21516677	Louverné Sports 1 / Aizenay France 1	03/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 2 « C »	21516678	St-Saturnin Arche FC 1 / Mamers SA 1	03/11/2019 17/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 2 « C »	21516684	Mamers SA 1 / Saumur OFC 2	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 2 « D »	21516810	Les Sables d'Olonne FCOC 1 / Guérande Saint-Aubin 1	03/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 2 « D »	21516813	Changé US 1 / Les Sables d'Olonne FCOC 1	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 3 « A »	21516944	Fontenay le Comte VF 3 / La Roche sur Yon ESOFV 2	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « C »	21517211	Entrammes US 1 / Orvault SF 2	10/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 3 « C »	21517212	L'Huisserie ASL 1 / Blain ES 1	10/11/2019 17/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « D »	21517336	St-Ouen des Toits H. 1 / Cheffois Antigny STM 1	03/11/2019 17/11/2019	08/12/2019 – 15h00

Régional 3 « E »	21517474	La Chaize-Le-Vicomte FEC 1 / Guécelard US 1	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « G »	21517738	Solesme JS 1 / Gorges Elan 1	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517866	Fougerolles US 1 / Pouancé USA 1	03/11/2019	05.01.2020 – 15h00
Régional 3 « H »	21517867	Arnage-Pontlieue US 1 / Ernée 2	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517868	Loué CA 1 / Gorron FC 1	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517689	Segré ES 2 / Fougerolles US 1	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 3 « H »	21517870	Pays de Juhel US 1 / Beaumont SA 1	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517872	Pouancé USA 1 / Rouillon EG 1	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 3 « I »	21517975	Tiercé Cheffes AS 1 / Bonnétable Patriote 1	22/09/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 3 « I »	21517996	Forcé US 1 / Tiercé Cheffes AS 1	03/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 3 « I »	21518002	Meslay du Maine AS 1 / La Chapelle Saint-Aubin AS 1	10/11/2019 17/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « I »	21518003	Contest Saint-Baud 1 / Bonnétable Patriote 1	10/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « J »	21518126	Les Lucs sur Boulogne USLB1 / Château-Gontier Anc. 2	03/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 3 « J »	21518129	Mansigné US 1 / St-Fulgent La Vigilante 1	03/11/2019	08/12/2019 – 15h00
Régional 3 « J »	21518130	Bazouges-Cré US 1 / Craon ES 1	03/11/2019	05/01/2020 – 15h00
Régional 3 « J »	21518134	Château-Gontier Anc. 2 / St-Fulgent La Vigil. 1	10/11/2019	12/01/2020 – 15h00
Régional 3 « J »	21518136	Craon ES 1 / Château Gontier FC 1	10/11/2019	07/12/2019 – 18h30
Challenge Réserves « A »	21567979	Mulanne-Téloché AS 2 / Spay USN 2	17/11/2019	05/01/2020 – 15h00

Les conditions météorologiques que connaît la région depuis octobre et novembre ont amené les clubs à de nombreux reports de rencontres.

Dans de telles circonstances la commission est contrainte de reporter ces matchs à la première date disponible mais également pour certains au 04 et 05 janvier 2020.

Certaines équipes ayant à ce jour trois rencontres de retard ; les prévisions de la météo de décembre, janvier et surtout février nous imposent la prudence et donc de fixer dès à présent les reports aux dates qui sont communiquées à chaque équipe.

Toutefois, la commission comprend la difficulté que cela peut poser et **laisse le choix, en accord entre les deux clubs, d'avancer uniquement les rencontres des 04 et 05 janvier 2020 au samedi 21 ou au dimanche 22 décembre 2019.**

Si tel est le choix des clubs, **les accords doivent parvenir à la Ligue avant le 15 décembre 2019** en utilisant la procédure « Modification de match » sur « Footclubs ».

11. Réunion clubs

Le Président de la commission informe les membres que deux réunions avec les clubs sont prévues.

➡ Réunion avec les clubs de National 3, Régional 1 Intersport et Régional 2

Réunion des clubs concernés avec des membres du CODIR le samedi 11 janvier 2020 de 9h30 à 12h30 à l'IFEPSA aux Ponts-de-Cé.

➡ Réunion avec les clubs de Régional 3

Réunion des clubs concernés avec les membres de la CR Organisation des Compétitions le samedi 18 janvier 2020 de 9h30 à 12h30 à l'IFEPSA aux Ponts-de-Cé.

La commission met au point l'ordre du jour de cette réunion.

12. Courriers – Courriels – Questions Diverses

➡ Calendrier des astreintes – procédure urgence intempéries

La commission prend connaissance du calendrier des astreintes des employés administratifs en cas de déclenchement de la « procédure urgence intempéries ».

La commission désigne comme membres référents – en cas d'empêchement de Gabriel GÔ :

- MM. René BRUGGER et Alain DURAND

Le calendrier de leurs astreintes sera fixé lors de la prochaine réunion de la commission.

La commission demande que les membres susnommés puissent avoir accès à tous les outils nécessaires (messagerie dédiée, Foot2000, ...) pour gérer les demandes des clubs liées aux intempéries en cas de déclenchement de la procédure d'urgence.

13. Calendrier des réunions

➔ Prochaine réunion :

Mercredi 08 janvier 2020 à 14h30 au siège de la L.F.P.L. à Saint-Sébastien sur Loire.

Le Président de séance

Gabriel GÔ



Le Secrétaire de séance,

René BRUGGER

